

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

---

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF337

présenté par  
M. Giraud, rapporteur général

-----

### ARTICLE 26 BIS A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime un article introduit par le Sénat maintenant le bénéfice de la dotation particulière élu local (DPEL) aux communes membres d'une commune nouvelle jusqu'à la fin du mandat en cours.